



Budget primitif 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2024



ville de
Maxéville



Éditorial

L'élaboration du budget 2024 s'inscrit dans un contexte économique difficile. Si les prix de l'énergie sont revenus à des niveaux acceptables, il n'y a aucune garantie qu'ils ne remontent pas à l'avenir. Par ailleurs, l'inflation reste à un niveau élevé, même si des signes d'atténuation apparaissent en ce début d'année 2024.

La hausse générale des prix, qui a touché tous les postes de dépenses en 2023, devrait se poursuivre en 2024 avec un taux d'inflation attendu à 2,6%. Les dépenses énergétiques de la ville sont par ailleurs estimées à 678 000€ en 2024, soit une hausse de près de 69% sur 5 ans, atténuée par le plan de sobriété énergétique mis en œuvre. Les mesures en faveur du pouvoir d'achat des agents, renforcées au plan local par une augmentation des salaires, de la hausse des charges patronales et la revalorisation des tickets restaurant, auront, elles aussi, un impact important sur les finances de la collectivité.

Enfin, les taux d'intérêts, qui s'établissaient en-deçà de 1% depuis 2019, ont bondi autour de 4,5% fin 2023, renchérissant le coût de nos projets d'investissements et a élevé considérablement les charges d'intérêts de la dette communale.

Le cap budgétaire fixé au début de mandat reste inchangé :

- Stabilité des taux d'imposition ;
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- Mobilisation pour retrouver un niveau confortable de l'épargne brute ;
- Poursuite et adaptabilité du programme d'investissement.

Ce budget 2024 préserve la qualité des services municipaux et propose un taux d'investissement important.

La Ville continue son action en faveur des Maxévillois, avec le maintien des moyens dédiés aux services publics et poursuit ses investissements, avec près de 4,6M€ de dépenses prévues d'équipement et travaux. Elles font partie d'un plan pluriannuel d'investissement de près de 39M€ sur 2020-2027, qui contribueront à **construire la ville de demain: une ville durable, agréable à vivre et qui répond aux nouvelles orientations environnementales.**

Dans la continuité et en complément des orientations budgétaires, **ce rapport vous propose une lecture simple et synthétique du budget primitif 2024 de notre ville.**



Christophe CHOSEROT

Maire de Maxéville
Vice-président de la Métropole du Grand Nancy
Conseiller régional Grand Est



“

***Ce budget 2024
préserve la qualité des
services municipaux et
propose un taux
d'investissement
important.***

”

2024

Cadre général du budget

L'article L.2313.1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Ce rapport présente les principales informations et évolutions du budget primitif 2024 de la Ville.

Le 16 février 2024, le Conseil Municipal débattait les orientations budgétaires pour l'année. Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées. Il applique les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte.

Modification de nomenclature comptable et dématérialisation du budget

En préambule de ce rapport de présentation du budget primitif 2024, il convient de préciser qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, **Maxéville, comme l'ensemble des collectivités territoriales, doit utiliser la nomenclature M57 en lieu et place de la nomenclature M14.** L'objectif du législateur est d'uniformiser la situation de l'ensemble des collectivités avec l'utilisation d'une seule et même nomenclature pour toutes les strates.

Ce changement de nomenclature implique pour ce budget primitif :

- La modification de certains articles et chapitres budgétaires ;
- Une refonte de la maquette budgétaire ;
- Une transposition du budget 2023 a été réalisée afin de rendre possible la comparaison.

Parallèlement, en 2024, l'envoi des budgets au contrôle de légalité doit se faire par voie dématérialisée en incorporant tous les fichiers annexes.

Éditeur : Mairie de Maxéville
représentée par son maire Christophe CHOSEROT
14 rue du 15 septembre 1944, 54 320 Maxéville
Tel: +33 (0)3 83 32 30 00
Courriel : contact@mairie-maxeville.fr
Site internet : www.maxeville.fr
Directeur de la publication : Christophe CHOSEROT
Mise en page : service communication
Parution : avril 2024

Sommaire

Section de fonctionnement	6
Les charges générales	10
Les dépenses du personnel	11
Les charges de gestion courante.....	12
Les charges financières.....	13
Les autres charges diverses.....	14
Les recettes fiscales	15
Les autres charges diverses.....	14
Les autres impôts et taxes (hors fiscales)	16
Les dotations et participations.....	17
Les recettes tarifaires et domaniales et les autres produits de gestion courante	18
Les autres recettes de fonctionnement	19
Section d'investissement.....	20
Les études, travaux et équipements	24
Le remboursement de la dette (annuité pour 2024)	26
Les autres dépenses de la section d'investissement	27
Les subventions	28
L'emprunt	29
Les autres recettes	30

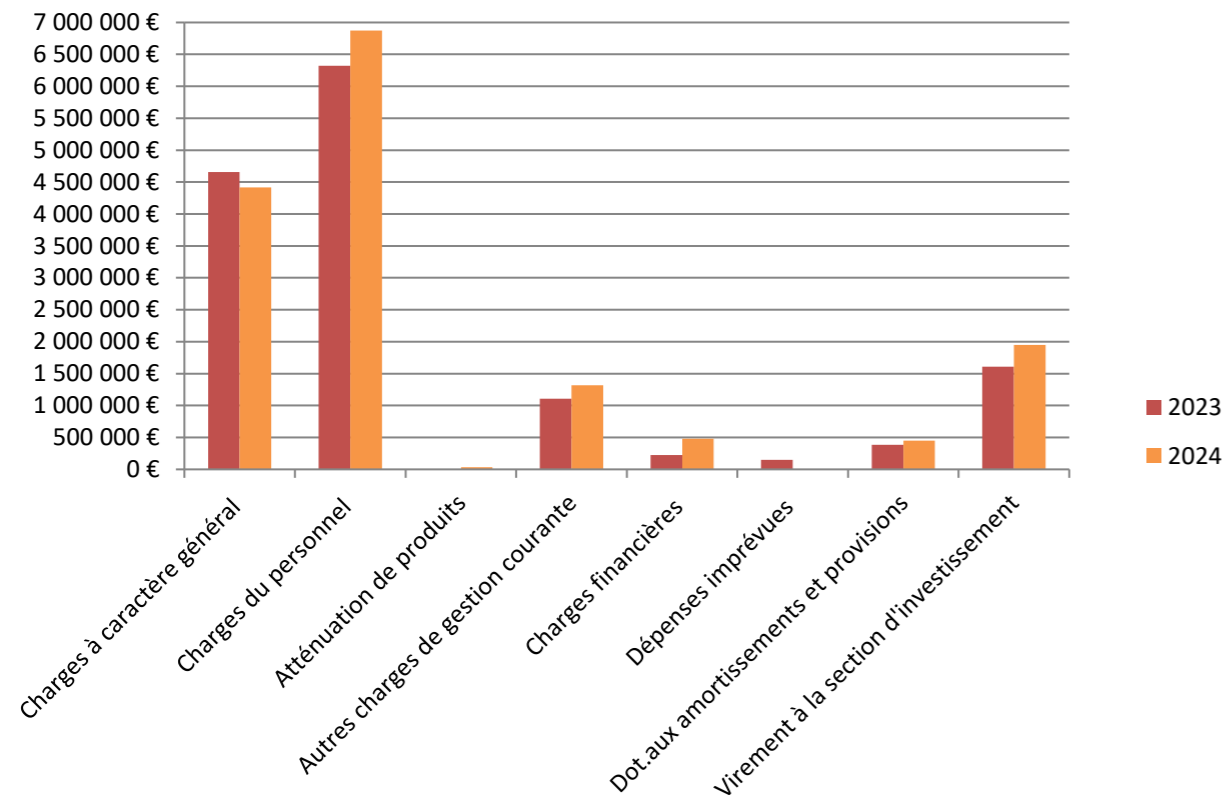
Section de fonctionnement

ANNÉE 2024

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2023	BP 2024
011 Charges à caractère général	4 656 021	4 416 067
012 Charges de personnel	6 320 576	6 875 000
014 Atténuation de produits	0	31 500
Autres charges de gestion courante		
65	1 134 387	1 318 170
Dépenses de gestion courante	12 110 984	12 640 737
66 Charges financières	226 060	481 300
67 Charges exceptionnelles	0	0
68 Dotations aux provisions	4 000	0
022 Dépenses imprévues	150 000	0
Autres dépenses	380 060	481 300
042 Dotations aux amortissements	385 000	450 000
DÉPENSES D'ORDRE	385 000	450 000
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 876 044	13 572 037
023- Virement à la section d'investissement	1 608 956	1 949 963
TOTAL BUDGET	14 485 000	15 522 000

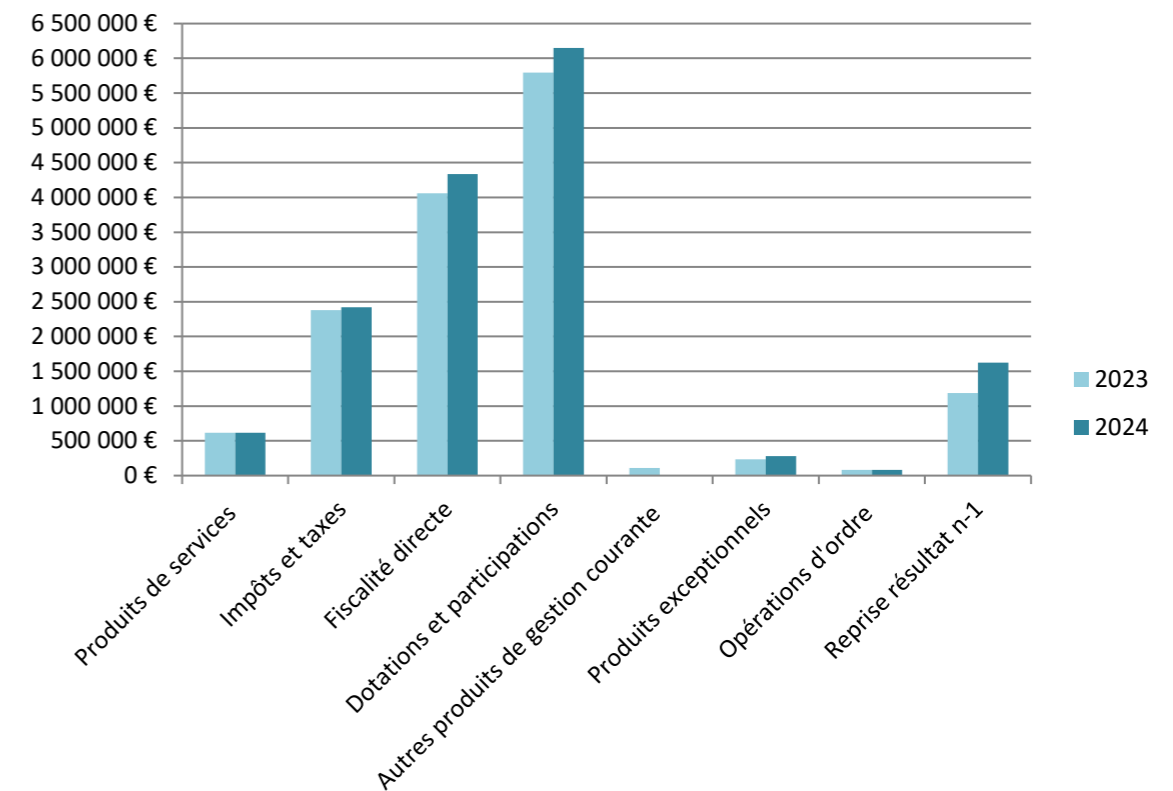
BUDGET PRIMITIF



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2023	BP 2024
013 Atténuation de charges	17 567	10 500
70 Produits de services	616 829	614 974
73 Impôts et taxes	2 380 000	2 419 000
731 Fiscalité locale	4 058 247	4 336 000
74 Dotations et participations	5 796 453	6 151 600
75 Autres produits de gestion courante	347 329	282 030
Recettes de gestion courante	13 216 425	13 814 104
76 Produits financiers	88	0
77 Produits exceptionnels	0	200
Autres recettes	88	200
042 Opérations d'ordre	80 953	82 200
RECETTES D'ORDRE	80 953	82 200
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	13 297 466	13 896 504
002- Reprise résultat n-1	1 187 534	1 625 496
TOTAL BUDGET	14 485 000	15 522 000

BUDGET PRIMITIF



synthèse

Dépenses réelles
13,12 M€
+ 5,1%

Recettes réelles
13,81 M€
+ 4,52%

Les charges générales

Ces charges figurent au chapitre 011 et s'élèvent au total à

4,41 M€

Les dépenses de personnel

Ces charges figurent au chapitre 012 et s'élèvent à

6,87 M€

PRINCIPALES DÉPENSES

Gestion des temps péri et extra scolaires 1 075 000€
Électricité, gaz, eau, carburant, fioul (fluides) 678 000€
Assurance statutaire 239 000€
Restauration scolaire 356 000€
Fournitures de petit équipement 165 000€
Entretien terrains, espaces verts, bâtiments, voiries 119 000€
Location du bâtiment pour les Services Techniques 256 000€
Location de modulaires pour l'école St-Exupéry et flotte véhicules 314 000€
Contrats de maintenance 126 000€
Transports collectifs 57 000€
Contrats de prestations de services 291 000€

Tendance

- 5,15 %

Après une hausse de 14,8 % en 2023, une stabilisation devrait s'amorcer grâce au tarif négocié de l'électricité du marché groupé avec la Métropole et à la fin de la location des boxes pour le chantier St Exupéry. Par contre, l'augmentation des tarifs des cantines scolaires et l'inflation encore non contenue sur les prix des matières et denrées continueront à impacter le chapitre pour l'année.

Poids

34 %

Les charges à caractère général représentent plus d'un tiers des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville.

PRINCIPALES DÉPENSES

Rémunération des fonctionnaires 3 571 000€
Charges patronales (URSSAF, caisses retraites) 1 963 300€
Rémunération des agents contractuels 1 069 000€
Rémunération directeur de la MJC et renforts de personnel 91 000€
Rémunération apprentis 49 000€
Tickets restaurants 92 000€
Subvention Comité des Œuvres Sociales de Maxéville 30 000€
Remboursement de la mise à disposition de personnel "Métropole" 3 500€

Tendance

+ 8,8 %

Cette augmentation est liée à l'impact du glissement vieillesse technicité, à l'augmentation générale des salaires de 5 points d'indice pour tous les agents, à la hausse d'un point des cotisations de la retraite CNARCL (titulaires), à l'impact annuel de l'augmentation de la valeur du point appliquée en juillet 2023 et la revalorisation du ticket restaurant.

Poids

52 %

Les charges du personnel représentent plus de la moitié des dépenses réelles de fonctionnement. Elles intégreront cette année, en application de la M57, la subvention versée au Comité des Œuvres Sociales de Maxéville.

Les charges de gestion courante

Ces charges figurent au chapitre 65 et s'élèvent au total à

1,32 M€

Les charges financières

Ces charges figurent au chapitre 66 et s'élèvent à

481 300 €

PRINCIPALES DÉPENSES

Subventions de fonctionnement versées	533 100 €
Rémunération des élus et charges patronales	174 000 €
Exploitation DSP crèche municipale	150 000 €
Subvention au CCAS	83 000 €
Subvention à la CDE	43 370 €
Facturation du matériel et des prestations de services effectuées par la Métropole du Grand Nancy	132 000 €
Subvention aux ménages pour travaux de façades et d'isolation	35 000 €

Tendance

+ 16,2 %

Cette hausse s'explique par :

- Un repositionnement de la plus grosse partie des charges exceptionnelles (comptabilisées auparavant au chapitre 67) au chapitre 65. Également, on y trouvera les subventions versées pour le ravalement des façades et l'isolation des maisons, imputées auparavant en section d'investissement ;
- Un réajustement des subventions versées aux associations, au CCAS et à la Caisse des Écoles (les budgets annexes de la commune) ;
- Une revalorisation des indemnités des élus de 5 points d'indice, comme les agents communaux.

Poids

10 %

Les charges de gestion courante montrent une augmentation significative suite au remaniement de la comptabilité imposée par la M57, en vigueur à partir de cet exercice.

CHARGES FINANCIÈRES

481 300 €

Tendance

+ 129,1 %

C'est une estimation prudente des charges d'intérêts suite à la variation à la hausse des taux variables et à un nouvel emprunt encore jeune qui alourdit la charge d'intérêt. Après toutes les décisions budgétaires modificatives 2023, l'augmentation effective des charges d'intérêts est de 56,9%. Par contre, l'emprunt EPFL pour l'achat des Grandes Brasseries sera terminé en juin 2024.

Poids

3,7 %

Une baisse des taux est attendue pour 2024 suite aux annonces des projections de la Banque Européenne.

Les autres charges diverses

Ces charges figurent au chapitre 014 (atténuations de produits) et s'élèvent à

31 500 €



PRINCIPALE DÉPENSE

Reversement de la fiscalité "taxe électricité à la Métropole"
30 000 €

On citera aussi les DÉPENSES D'ORDRE de la section

Amortissement des biens
450 000 €

Virement vers la section d'investissement
1 949 000 €

Pour la première fois dans le budget réel, elles regroupent les atténuations de produits qui appliquent les dispositions du pacte financier et fiscal de la Métropole (prévoyant un reversement d'une partie de la Taxe sur la Consommation Finale sur l'Électricité - TCFE).

En ce qui concerne les opérations d'ordre, elles sont constituées des dotations aux amortissements des biens et du virement à la section d'investissement (+ 21 % par rapport à 2023).

Il n'est plus possible en M57 de prévoir de crédits en dépenses imprévues.

Les recettes fiscales

Ces recettes figurent au chapitre 731 et s'élèvent à

4,34 M€



PRINCIPALES RECETTES

Taxes foncières et d'habitation
3 880 000 €

Taxe sur la consommation d'électricité
160 000 €

Taxe additionnelle aux droits de mutation
200 000 €

Taxe publicité extérieure
86 000 €

Tendance

+ 6,8 %

La nouvelle classification de la M57 des recettes fiscales se trouve au chapitre 731. Elles sont stables. Les taux sont maintenus et la variation est due à la revalorisation des valeurs locatives appelées communément « les bases » de 3,9%.

Poids

31 %

Aucune augmentation du taux communal des taxes foncières pour 2024 :

- Foncier bâti (FB) : 32,19 %
- Foncier non bâti (FNB) : 16,76 %
- Taxe d'habitation (habitation secondaire) : 11,35 %

Les autres impôts et taxes (hors fiscales)

Elles correspondent au chapitre 73 et s'élèvent à

2,41 M€

PRINCIPALES RECETTES

Dotation de solidarité
communautaire
419 000€

Compensation réforme sur
la taxe professionnelle
2 000 000€

Tendance

+ 1,6%

Elles correspondent aux taxes non
fiscales et la compensation de la réforme
de la taxe professionnelle.

Poids

18%

Des recettes stabilisées.

Les dotations et participations

Ces recettes figurent au chapitre 74 et s'élèvent à

6,15 M€

PRINCIPALES RECETTES

Dotation Globale de Fonctionnement
(DGF)
4 106 000€

Dotation Politique de la Ville (DPV)
628 000€

Compensation par l'État des
exonérations de taxes locales
313 000€

Aides de l'État aux dépenses
Enfance / Jeunesse
APREM / postes créés
408 000€

Part fonctionnement du FCTVA
10 000€

Tendance

+ 6%

Une revalorisation qui s'explique
essentiellement pour le bon maintien
de la DGF, les aides financières pour la
mise en place des politiques sociales et
des actions de la petite enfance. La Ville
pourra compter sur le dynamisme de la
Dotation Politique de la Ville (DPV).

Poids

45%

Elles représentent un peu moins
de la moitié des recettes réelles de
fonctionnement.

Les recettes tarifaires et domaniales et les autres produits de gestion courante

Ces recettes figurent aux chapitres 70 et 75 et s'élèvent à

897 000 €

PRINCIPALES RECETTES

Redevances services communaux	390 000 €
Coupe de bois (ONF)	5 000 €
Remboursement par la CDE et le CCAS de la mise à disposition du personnel de la Ville	158 000 €
Revenus des immeubles	91 400 €
Remboursement assurances	171 000 €

Tendance

- 6,8%

Les recettes du chapitre 70 sont stables. Le chapitre enregistrera encore cette année, un maintien des redevances et services payés par les usagers dans le cadre des activités communales. La norme comptable M57 regroupe au chapitre 75 toutes les recettes exceptionnelles (anciennement au chapitre 77 en M14) : désormais, les remboursements des assurances, les libéralités et toutes les recettes diverses y figureront. Ici par contre, les recettes varient en fonction de l'activité.

Poids

6%

Elles ne constituent qu'une petite partie des recettes réelles de fonctionnement.

Les autres recettes de fonctionnement

Ces recettes figurent aux chapitres 77 et 013 et s'élèvent à

10 700 €

LES AUTRES RECETTES RÉELLES

Atténuations de charges (au chapitre 013)	10 500 €
Recettes exceptionnelles (au chapitre 77)	200 €

LES RECETTES D'ORDRE

Travaux en régie (au chapitre 042)	82 200 €
------------------------------------	----------

Tendance

- 39,1%

Elles correspondent aux remboursements des indemnités journalières par la CPAM classées dans les atténuations de charges et une provision de crédit pour des mandats annulés.

Pour information, le chapitre des recettes exceptionnelles (77) ne concerne plus que les mandats annulés et les produits de cessions d'immobilisations.

En ce qui concerne les opérations d'ordre, on y trouvera les travaux en régie propre (722) réalisés par l'équipe technique dans les bâtiments communaux.

Section d'investissement

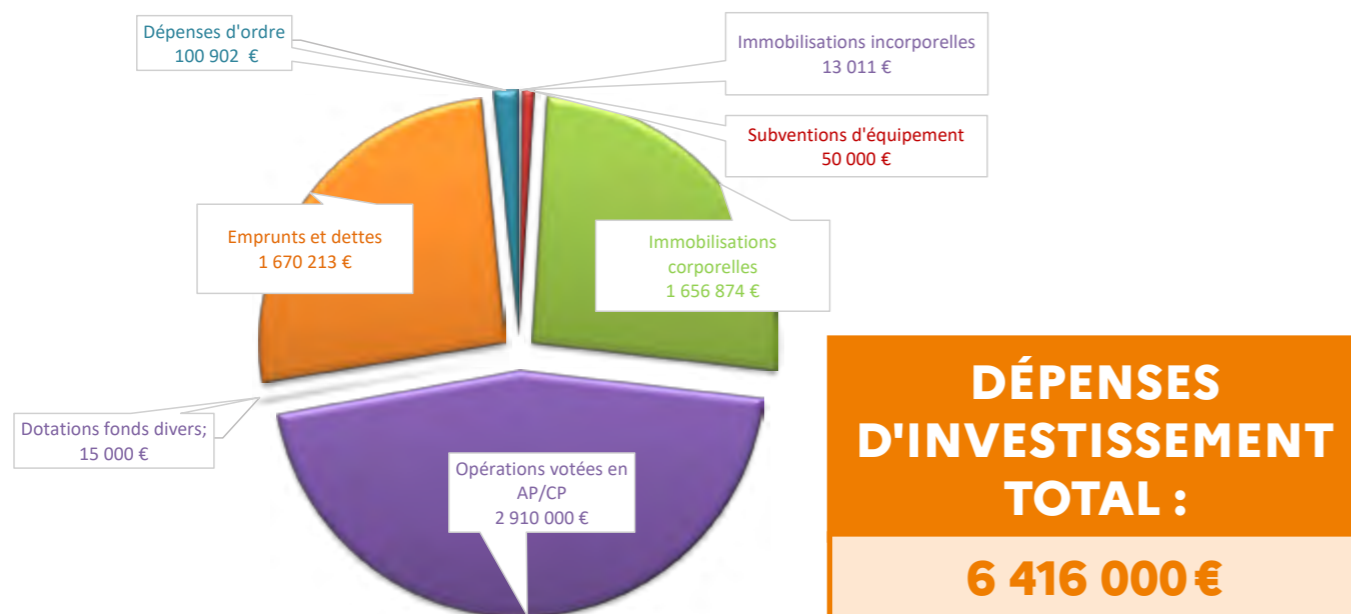
ANNÉE 2024

Les dépenses réelles d'investissement reflètent le programme des projets inscrits au PPI. Conformément aux orientations budgétaires approuvées en février dernier, l'équilibre de la section d'investissement confirme un besoin d'emprunt de 2,3 M€ pour assurer le financement total des travaux et équipements prévus au BP 2024.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	BP 2023	REPORTS 2023	Nvx crédits	BP 2024
20 Immobilisations incorporelles	155 663	13 011	0	13 011
204 Subventions d'équipement	145 000		50 000	50 000
21 Immobilisations corporelles	957 887	403 589	1 253 285	1 656 874
23 Immobilisations en cours	0			
Opérations votées en APC/CP	4 214 561		2 910 000	2 910 000
DÉPENSES D'EQUIPEMENT	5 473 111	416 600	4 213 285	4 629 885
10 Dotations, fonds divers et réserves			15 000	15 000
13 Subventions d'équipement	41 712		0	0
16 Emprunts et dettes	1 640 213		1 670 213	1 670 213
26 Participations et créances rattachées	0		0	0
27 Autres immobilisations financières	24 000		0	0
020 Dépenses imprévues	70 000		0	0
DÉPENSES FINANCIERES	1 775 925		1 685 213	1 685 213
040 Dépenses d'ordre	80 953		82 200	82 200
041 Opérations patrimoniales	0		18 702	18 702
DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	80 953		80 953	100 902
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	7 329 989	416 600	5 979 451	6 416 000

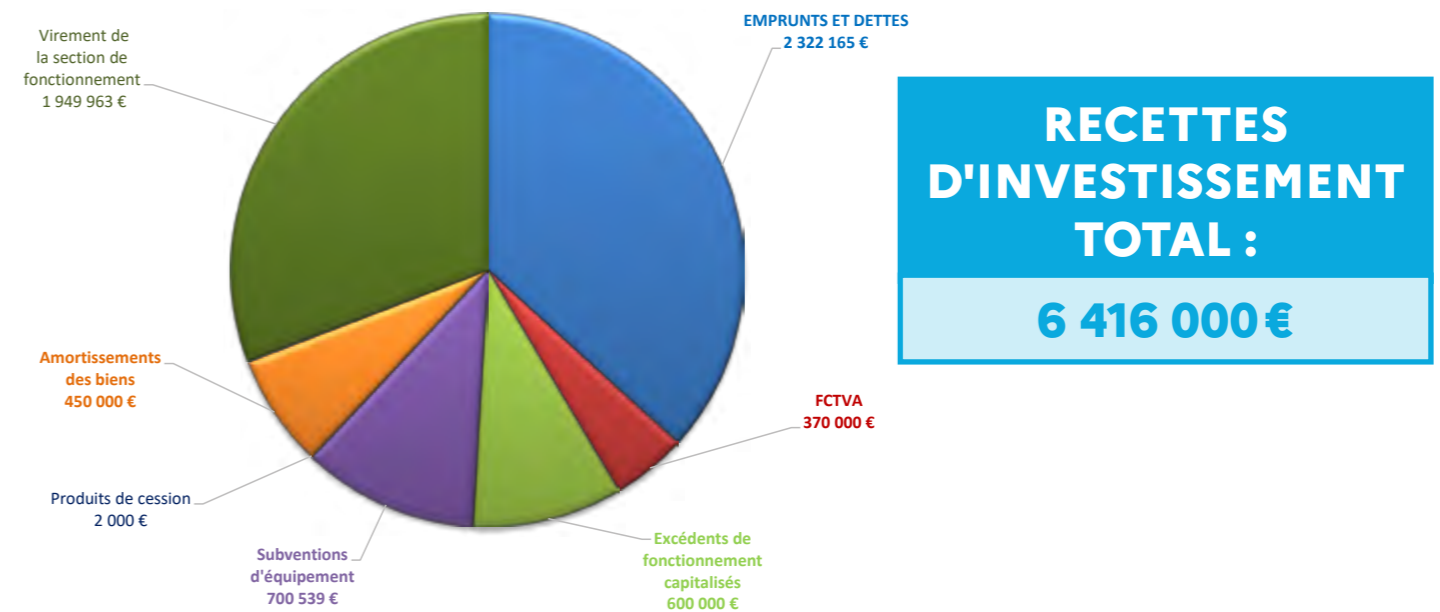
001- Reprise résultat n-1	2 457 011			
TOTAL BUDGET	9 787 000			6 416 000



RECETTES D'INVESTISSEMENT

	BP 2023	REPORTS 2023	Nvx crédits	BP 2024
13 Subventions d'investissement	550 500		700 540	700 539
16 Emprunts et dettes	4 166 932		2 321 815	2 321 815
21 Immobilisations				
RECETTES D'EQUIPEMENT	4 717 432		3 022 355	3 022 355
10 Dotations, fonds divers et réserves	370 000		300 000	300 000
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	2 698 000		600 000	600 000
16 Emprunts et dettes			350	350
26 Participations et créances rattachées				
27 Autres immobilisations financières				
024 Produits de cession d'immobilisations	7 612		2 000	2 000
RECETTES FINANCIERES	3 075 612		902 350	902 350
040 Dotations aux amortissements	385 000		450 000	450 000
041 Opération patrimoniales	0		18 702	18 702
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	385 000		468 702	468 702
RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 178 044		4 393 407	4 393 407

021- Virement de la section de fonctionnement	1 608 956			1 949 963
001- Reprise résultat n-1				72 630
TOTAL BUDGET	9 787 000			6 416 000



synthèse

Dépenses réelles	Recettes réelles
6,32 M€	3,92 M€
-12,83%	-49,69%

Les études, travaux et équipements

Ces dépenses figurent aux chapitres 20, 21 et 23.
En intégrant les reports, elles s'élèvent à

4,6 M€

PRINCIPALES DÉPENSES

Reports 2023
416 600 €

Matériel et mobilier scolaire
58 000 €

Mobilier et matériels
pour les autres services
228 000 €

Extension du cimetière
244 000 €

Aménagement du
Centre Technique Municipal
158 000 €

Le gros entretien et les aménagements
des bâtiments scolaires : Moselly
74 000 €

Les aménagements, les installations
et les grosses réparations dans les
bâtiments communaux
259 000 €

Les opérations du PPI
(cf page ci-contre)

Tendance

- 15,41%

Malgré une légère baisse, le programme
2024 reste dense, diversifié et adapté
au plan de charge de nos services
techniques.

Poids

73%

L'enveloppe de travaux est fixée en
fonction des priorités du PPI, qui est
modifié à chaque nouvelle priorité.

LES CHIFFRES CLÉS DU PPI 2024

Complexe sportif Léo Lagrange

18 000 €

Complexe sportif Marie Marvingt

49 000 €

Jardin pédagogique Léo Lagrange

5 000 €

Stade Darnys

754 000 €

Requalification des Brasseries

750 000 €

Groupe scolaire Jules Romains

94 000 €

Groupe scolaire André Vautrin

150 000 €

Groupe scolaire St Exupéry

700 000 €

Espace multi-activités

390 000 €

Parc de l'Hôtel de Ville

49 000 €

Le remboursement de la dette l'annuité pour 2024

Ces dépenses figurent au chapitre 16 et s'élèvent à

1,67 M€

PRINCIPALES DÉPENSES

Remboursement du capital
de la dette bancaire
1 161 000 €

Remboursement du prêt pour
l'acquisition des Grandes Brasseries
509 000 €

Tendance

+ 1,83 %

Avec l'entrée du nouvel emprunt réalisé dans l'encours, la dette est toujours composée de 18 emprunts.

Cette légère hausse de l'annuité répond au maintien de l'effort d'investissement de la Ville.

Poids

26 %

L'emprunt contracté pour l'acquisition des Grandes Brasseries se termine cette année. La Ville retrouvera une nouvelle capacité de financement de 500 000 €.

Les autres dépenses de la section d'investissement

Les autres dépenses réelles d'investissement figurent aux chapitres 10 et 204, et s'élèvent à

15 000 €

DOTATIONS

Reversement taxe d'aménagement
à la Métropole
15 000 €

LES DÉPENSES D'ORDRE

Opérations d'ordre patrimoniales
(chapitre 041)
18 702 €

Comme en fonctionnement, la M57 ne permet plus de constituer de dépenses imprévues en dehors du cadre d'une AP/CP. Ce regroupement reprend le reversement de la taxe d'aménagement à la Métropole.

Les opérations comprenant les régularisations comptables figurent dans les opérations d'ordre du budget. Il s'agit d'une régularisation d'une avance versée dans le cadre du marché du groupe scolaire Saint Exupéry.

Les subventions

Ces recettes sont inscrites au chapitre 13 et s'élèvent à

700 000 €

PRINCIPALES SUBVENTIONS

Subventions stade Darnys
(solde) 186 000 €

Subventions pour le
groupe scolaire St Exupéry
292 000 €

Subvention Grandes Brasseries
222 000 €

POUR MÉMOIRE, SUBVENTIONS INSCRITES EN FONCTIONNEMENT

628 000 €

dont DPV 2019

Réhabilitation école St Exupéry
268 000 €

DPV 2020

Stade Darnys
360 000 €

Tendance

+ 27,26%

Poids

18 %

Les subventions représentent plus de 18% des recettes réelles d'investissement. Les subventions de la DVP viennent s'ajouter à l'enveloppe.

NB : Les subventions mentionnées ci-contre correspondent à une partie seulement du total obtenu. Les montants inscrits au budget correspondent en effet à la part mobilisable en 2024 qui varie selon le rythme d'avancement des travaux et les modalités de versement des subventions fixées par nos partenaires.

L'emprunt

Le besoin d'emprunt figure au compte 1641 et s'élève à

2,3 M€

À RETENIR...

En cas de souscription du nouvel emprunt de 2,3 M€ en cours d'année, la dette de la Ville atteindra 10,2 M€ en fin d'exercice.

Tendance

- 44,3%

Le recours à l'emprunt est conforme à la stratégie de financement du PPI et sera moins important qu'en 2023. Par conséquent, il ne sera réalisé que si le taux de réalisation des travaux le nécessite.

Poids

59%

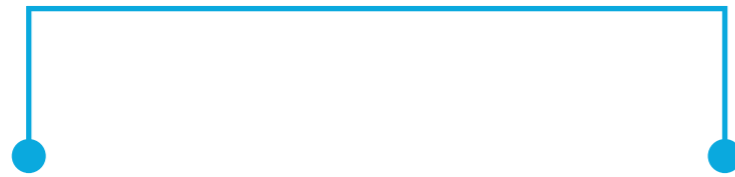
Le contexte financier redevient un peu plus favorable au niveau des taux d'intérêts.

	Capital restant dû au 01/01/2024	Remboursement capital en 2024	Nouvel emprunt 2024	Capital restant dû au 31/12/2024
Dettes ville	9 088 604 €	1 160 578 €	2 300 000 €	10 228 026 €
Dettes EFPL	509 212 €	509 212 €	-	-
Total dette	9 597 816 €	1 669 790 €	2 300 000 €	10 228 026 €

Les autres recettes

Les autres recettes d'investissement (chapitre 10) sont principalement issues de l'autofinancement et s'élèvent à

900 000 €



LES AUTRES RECETTES RÉELLES

Affectation partielle de l'excédent de fonctionnement 2023 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement
600 000 €

Fonds de compensation FCTVA
300 000 €

LES RECETTES D'ORDRE

Amortissements des biens (au chapitre 040)
450 000 €

Virement entre sections (au chapitre 021)
1 949 000 €

Poids

23%

Ces dernières recettes représentent moins d'un tiers des recettes réelles d'investissement et sont constituées, d'une bonne dotation de FCTVA et de l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2023 que l'on capitalise pour financer la section d'investissement.

Avec l'amortissement des biens, l'autofinancement de la section d'investissement par la section de fonctionnement s'élève à 1 050 000 €.



Budget primitif 2024